

COMPTE-RENDU/PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 4 mars 2024

Nombre de délégués :	
- en exercice : 97	
- présents ou représentés 58	
- Nombre de Pouvoirs... 7	
- Quorum : 49	
Total votants	65

L'An deux mil vingt-quatre le lundi 4 mars à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 26 février 2024 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

Secrétaire de séance: Virginie Brinjean

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC):

Bruno REMOND, Jean-Paul MOSNY, Patricia CASIER, Eric CANTAREL, Olivier DEVAUX, Louis Marie SAOÛT, Jean-Michel METIVIER, Jean-Claude OMNES, Jean-Pierre FERNANDES, Jean-Pierre MEUDEC, Virginie BRINJEAN, Jean-Claude COCHET, Marc HOUOT, Alain BRUCHER, Jacqueline MOERMAN, Eric PIOT, titulaires et Xavier KERSUAL, Philippe LAPORTE, Pierre MURON, Geneviève SCHEMBRI, Daniel SARAZIN, Martine WESOLOWSKI, Manuel CENDRIER, suppléants.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS):

Yannick PONCE, Michelle BOUILLAND CHAUVEAU, titulaires.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Dominique BECQUART, Gérard TABUY, Hocine OUMARI, Jean-Bernard BLONDIN, Gladys CELANIE, titulaires et Marie-Elisabeth GUEZODJE, suppléante.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Dominique BENOIT, Olivier MATHEROT, Christian TIENNOT, Jean-Marie CHAVANCE, Patrick VORDONIS, Suzanne BARNET, Marie-Laure MORELLI, Patrick SALMON, Christine FLECK, Ziaïn TADJINE, Laurent GAUTIER, Alain GREEN, Claude SEVESTE, titulaires et Françoise MILLET, Madani KHALOUA, suppléants.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Patrice LEGRAND, Yann LEMAULF, Stéphane ROBERT, Christian COQUELET, Jonathan CHAUMONT, Jean-Claude MERAKCHI, Hugues MARCELOT, Michèle BENECH, Dominique RODRIGUEZ, Maurice BLANCHARD, titulaires et Eric PIASECKI, Alexandra CHEVALIER, suppléants.

Pouvoirs :

- de M. Bonvoisin (CCBRC) à M. Rodriguez (CCVB)
- de Mme Chauvaux à M. Saoût (CCBRC)
- de M. Foubert à M. Tabuy (CAPVM)
- de M. Tasd'homme à M. Becquart (CAPVM)
- de Mme Haller à M. Blondin (CAPVM)
- de M. Bouchart à Mme Celanie (CAPVM)
- de M. Cocquelet à M. Chaumont (CCVB).

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :
Xavier Mauborgne, Thomas Berton, Deborah Bernard.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :
Franck Grasseler, Pascale Prunet
Excusés : Joël Bigot, Christophe Couloumy.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :
Aline Couderc, Nathalie Canet.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :
Denis Thouvenot François Benavente.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :
Gilles Bord, Sofiane Ghazelane, Jean-Pierre Mouillot
Excusés : Flora Phongprixia, Pierre Vasseur, Jean-Claude Olivieri.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :
Frédéric Marcoux
Excusé : Eric Serafin-Bonvarlet.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :
Géraldine Mirat, Marc Tétart, David Vicente, Thierry Maurer, Eddy Bapelle, Etienne Leroy, François Moratille, Laurence Barbaux, Philippe Louise Dit Mauger, Jean-Claude Delavaux.
Excusés : Sébastien Gateau, Josiane Trottier, Nathalie Robaeys.

Le quorum atteint, l'organe délibérant peut valablement délibérer.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 4 décembre 2023: le compte-rendu de la réunion du 4 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

=====

Avant de rappeler l'ordre du jour Monsieur le Président demande aux délégués de bien vouloir s'identifier lorsqu'ils interviennent pour faciliter le secrétariat.

ORDRE DU JOUR :

1. Budget - finances :
 - 1.1. Débat d'Orientation Budgétaire 2024 et Rapport d'Orientation Budgétaire
2. Affaires générales :
 - 2.1. Information sur le projet de déchetterie/recyclerie
 - 2.2. Information sur le rachat du retourneur
3. Point Communication
4. Question(s) diverse(s)

=====

1. Budget - finances

Débat d'Orientation Budgétaire et Rapport d'Orientation Budgétaire 2024

La réglementation impose au SIETOM 77 de produire un rapport d'orientation budgétaire (R.O.B.) relatif aux équilibres financiers, aux investissements, à la dette et aux effectifs. Ce rapport a été adressé aux délégués avec leur convocation et donne lieu à l'issue de la présentation de ce jour au débat d'orientation budgétaire qui doit être acté par une délibération.

La parole est donnée à Mme Tilly qui, compte-tenu du volume d'informations et des nombreux indicateurs financiers que contient ce document, expose l'essentiel devant l'Assemblée pour permettre le débat d'orientation budgétaire.

Un point sur le Compte Administratif et la réalisation de l'année 2023 sera suivi de la projection sur l'année 2024 et son Budget Prévisionnel.

- Le Compte Administratif 2023 estimatif affiche un résultat cumulé sur les sections de fonctionnement et d'investissement de 24 093 026,67 € (hors Restes à Réaliser 2023 de 1 401 469,20 €).

CA 2023 (estimé)	Fonctionnement	Investissement
Recettes	35 702 098,63 €	13 470 870,58 €
Dépenses	22 913 250,63 €	2 166 691,91 €
Résultat	12 788 848,00 €	11 304 178,67 €
Résultat cumulé sur les sections F + I		24 093 026,67 €

- L'évolution des résultats des exercices 2020 à 2023 du syndicat présentée affiche pour l'exercice 2023 :

- Section fonctionnement + 1 626 576,16 €
- Section investissement - 841 604,69 €

	Fonctionnement	Investissement
Résultat exercice 2023	+ 1 626 576,16 €	- 841 604,69 €
Résultat exercice 2022	+ 814 467,93 €	- 2 369 541,50 €
Résultat exercice 2021	+ 775 266,15 €	+ 12 552 393,47 €
Résultat exercice 2020	+ 1 060 811,66 €	- 1 226 641,36 €

Le résultat sur la section de fonctionnement est positif et le double du résultat de 2022, malgré une conjoncture toujours peu favorable et des augmentations générales des coûts.

Cela s'explique par la poursuite de l'amélioration des performances du SIETOM avec une nouvelle baisse de 4 700 Tonnes d'Ordures Ménagères de 2022 à 2023 et par des recettes plus importantes que prévues sur les soutiens CITEO.

Plus précisément :

- La réduction de près de 4 700 Tonnes d'OM qui se compose pour une majeure partie :
 - o d'une augmentation de plus de 800 tonnes de la collecte sélective grâce à l'extension des consignes de tri ;
 - o d'une collecte séparée en porte-à-porte de végétaux de 850 tonnes en 2023
 - o d'un dépôt de 1 600 tonnes de végétaux en plus en déchetterie par rapport à l'année 2022.

Le reste peut s'expliquer par le résultat du changement de comportement des habitants comme le compostage, le mulching, le broyage etc. et la tendance générale de baisse de production de déchets.

Malgré la réduction, le coût global de traitement des déchets va toujours à la hausse : +6,2% de 2022 à 2023 (compte 611). Malheureusement nos dépenses ne pourront pas être absorbées par cette réduction de tonnages, bien que celle-ci soit importante (9 000 tonnes en 2023 par rapport à 2022).

- Une utilisation moindre de l'enveloppe des dépenses imprévues par rapport à 2022 (Affaire Eggersmann)
- La majoration des recettes avec intégration au CA 2023 d'un reliquat important des soutiens CITEO pour le compte de l'année 2022 et le remboursement de la TVA déductible pour le compte de l'année 2022
- La prise en compte de l'assujétissement partiel à la TVA dans les dépenses présentées dans le CA 2023 (contrairement à 2022)

Madame la directrice poursuit par le rappel des principaux investissements de l'année 2023 :

Bacs et pièces	467 000€
Composteurs et bioseaux	155 000 €
BAVs	85 000 €
Véhicules (Zoés, Espace, Master)	116 000 €
Etudes (AMO déchetterie/recyclerie + déconstruction UVOM)	66 000 €
Clés intelligentes sécurisation des déchetteries	28 000 €

Ainsi que le remboursement d'emprunt pour 2023 de 1 200 000 € et les restes à réaliser au 21 décembre 2023 pour 1 400 000 €.

La présentation de l'année 2023 terminée, Madame la Directrice annonce qu'en raison du changement de nomenclature comptable (passage de la M14 à la M57) cette année, des règles ont changé et notamment celle de la communication des éléments du budget prévisionnel 2024. Ainsi ces éléments devront être communiqués 12 jours avant le vote du comité syndical fixé au 18 mars 2024. Les adhérents et leurs délégués recevront donc le 5 mars 2024 le budget prévisionnel 2024 et sa note de présentation.

- le Budget prévisionnel 2024 :

Ce Budget présente un équilibre à hauteur de 36 943 848 € en section de fonctionnement et de 22 603 068,52 € en section d'investissement.

Pour 2024, le Syndicat envisage une progression de l'ordre de 17,8 % de ses dépenses de fonctionnement qui s'explique par :

- La revalorisation des contrats de prestations de services
- L'augmentation constante de la TGAP
- Une hausse des charges de personnel et frais assimilés (+7,9%)
- Un accroissement global des coûts des charges à caractère général
- Le changement de nomenclature comptable (M14 à M57)
- Le remboursement de la société PERRIER par suite de la décision du tribunal.

Concernant les charges à caractère général (011), l'augmentation de 20% s'explique par :

- La revalorisation des contrats de prestations de services et l'incertitude sur les marchés à renouveler cette année
- L'augmentation constante de la TGAP (de 12 à 14€ pour l'incinération et de 51 à 58€ pour l'enfouissement)

- Des charges à caractère général toujours importantes (énergie, carburant, papiers, plastiques, etc.)
- De la maintenance de plus en plus importante sur les équipements des quais de transfert et déchetteries
- L'imprévision liée aux performances du SIETOM en 2024 (doublée de la suppression des dépenses imprévues dans la nomenclature M57 : montant transféré en 011, expliquant plus de la moitié de l'augmentation constatée entre le CA 2023 et le BP 2024)
- L'écart entre le CA 2023 avec TVA déduite (300 000 €) et le BP 2024 au taux de TVA « plein ».

Concernant les charges du personnel (012), l'augmentation de 7,9% s'explique par :

- Le mécanisme du GVT (Glissement Vieillesse Traitement)
- Le remplacement d'un 3^{ème} agent en absence longue
- Les recrutements en tuilage (départ pré-retraite et congé maternité)
- Le renforcement du service Maintenance (+ 1 agent)
- La prise en compte de l'augmentation des points de 2023 sur une année pleine + l'augmentation des points début 2024 (+ 150 000€).

Pour l'année 2024, les recettes devraient être proches des recettes de 2023, cela s'explique par :

- La reconduction des taux de TEOM (P 1 : 10,40% - P 2 : 10,10% - Pc : 9,25%) appliqué à des bases fiscales en augmentation (+ 3,9%)
- D'une estimation à la baisse des recettes issues de dotations et participations et des produits issus de la vente (constat : forte baisse des prix de reprise et atteinte des prix planchers)
- La comptabilisation des soutiens CITEO sans régularisation importante prévue pour le compte de l'année 2023.

L'enveloppe budgétaire pour l'investissement s'élève à 19 960 000 €. Les principales dépenses d'investissement seront la dotation en bacs d'ordures ménagères pucés (3 000 000 €), le renouvellement des bacs de collecte sélective et bornes d'apport volontaire (1 500 000 €), la construction de la déchetterie/recyclerie à Pontault-Combault (6 000 000 €), le démantèlement partiel de l'UVOM (350 000 €), la construction d'un double quai de transfert (estimation en cours : 3 000 000 €), les investissements récurrents et la mise en place de nouveaux logiciels plus adaptés à nos activités.

Pour traduire en objectifs l'ensemble des chiffres présentés, les 3 axes principaux de travail « Horizon 2030 » suivants sont développés devant l'Assemblée :

- Continuer à améliorer la qualité de service
 - Dotation en bacs OM pucés
 - Remplacement des bacs CS cassé ou au volume inadapté
 - Remplacement des BAVs sur le territoire
 - Dotation en composteurs et mise en place de PAV biodéchets
 - Modernisation de la communication
 - Modernisation des logiciels de gestion de l'activité
 - Management des équipes
 - Construction d'une nouvelle déchetterie à plat et d'une recyclerie
- Promouvoir et induire la réduction des déchets
 - Construction d'une déchetterie à plat
 - Mise en place de nouvelles filières REP en déchetterie
 - Construction d'une recyclerie
 - Développement de nouveaux outils de sensibilisation
 - Développement du tri à la source des biodéchets (compostage, broyage et PAVs)
 - Travail sur les nouveaux leviers (Tarification Incitative, optimisation des collectes)
- Maîtriser les coûts de gestion des déchets
 - Réduire les déchets
 - Étudier les reprises en régies (quai bas des déchetteries, collecte sur tout le territoire, exploitation du futur double quai de transfert)
 - Renforcer le partenariat avec le SIETREM pour le tri de la CS et le traitement des OM

A la demande de Monsieur Marcelot qui souhaite en savoir plus sur l'optimisation des collectes, Madame Tilly répond que, cette question en cours de réflexion consiste à adapter la collecte aux évolutions sur les flux. On voit aujourd'hui qu'il y a moins d'ordures ménagères, plus de collecte sélective, des biodéchets de

moins en moins présents dans les ordures ménagères et de ce fait l'organisation de la collecte des ordures ménagères doit être revue en fonction de ces flux.

Monsieur le Président ajoute que nous avons tous constaté que le volume de notre poubelle d'ordures ménagères a beaucoup diminué aujourd'hui, c'est donc pour cette raison que nous réfléchissons à une optimisation des tournées de collectes.

Monsieur Mathérot prend la parole pour ajouter qu'il y a un gros travail à faire également sur les encombrants. Quand il voit le volume des encombrants sur la commune de Gretz-Armainvilliers qui finissent broyés puis enfouis. Il constate qu'une quantité importante pourrait être valorisée.

Monsieur le Président donne raison à M. Mathérot et explique que là aussi il va y avoir de l'évolution car dans beaucoup de territoires les collectes d'encombrants ont été arrêtées ou espacées. Cette évolution passe par l'acceptabilité qui requiert un travail de concert avec les élus locaux.

Monsieur Lemaulf pose une question sur les sections de fonctionnement et d'investissement présentées : Comment sont reventilés les excédents ? Est-ce qu'on maintient les taux des taxes ?

Madame Tilly répond qu'effectivement le syndicat est à l'aise notamment depuis deux ans et l'indemnité d'environ 12 millions perçue, mais en fait lorsque l'on compte le coût des projets de déchetterie-recyclerie (entre 6 à 7 millions d'euros TTC tout compris), le double quai de transfert (3 000 000 €), la dotation en bacs (3 000 000 €) et les autres investissements récurrents, on constate que le budget d'ici 3 ou 4 ans ne ressemblera plus à celui-ci. Les sommes disponibles aujourd'hui permettent de financer tous les projets nécessaires du SIETOM.

Pour résumer, Monsieur Lemaulf a retenu que le SIETOM flèche ces montants vers ses investissements qui, sans eux, n'auraient pas pu se faire dans ces proportions là ou sans recours à l'emprunt.

Monsieur le Président répond que tant que l'autofinancement est possible, on évite de recourir aux emprunts.

La parole est donnée à Madame Morelli qui souhaite revenir sur la collecte des végétaux, reconduite cette année jusqu'au 6 novembre 2024 (sur Ozoir-la-Ferrière). Madame Morelli souhaite pour les communes qui le veulent telle qu'Ozoir-la-Ferrière dont elle fait partie que l'on puisse maintenir la collecte des végétaux pour les prochaines années. Elle demande donc que cela puisse être réinterroger par le vote de l'assemblée. Elle précise que si certaines communes ont peu ou pas utilisé ce service et ont plutôt déposé en déchetterie, à Ozoir-la-Ferrière les deux pratiques et services ont été utilisés.

Monsieur Rodriguez reprend la parole et dit que comme prévu ce service a été proposé pour une première année reconductible sur une seconde année au terme de laquelle une décision devra être prise pour la suite. Il rappelle toutefois que l'idée est d'arrêter cette collecte spécifique, « c'est compliqué mais il faudra bien y arriver un jour ou l'autre. C'est l'essence même de la réduction des déchets ». Bien sûr continue-t-il « pour certains, il est plus facile de déposer ses déchets verts devant sa porte que d'avoir à les gérer, là est la difficulté ! il faut comprendre que les pratiques d'il y a vingt ans doivent changer. C'est terminé, on ne met plus n'importe quoi dans la poubelle, on réfléchit à la collecte sélective et à tout ce qui n'est pas déchet, comme le produit de la tonte, ce n'est pas un déchet ménager, mais un déchet de jardin ! L'avenir n'est pas là, c'est compliqué mais il faut l'entendre ».

« Le meilleur déchet est celui qu'on ne crée pas » dit Monsieur Piasecki. Il demande : « qu'est-ce qui est fait au niveau du département, au niveau national sur la réduction des déchets à la base ? J'entends que les industries créent des déchets mais lorsqu'on voit tout ce qui se passe, qu'on parle d'emballage et de suremballage y a-t-il quelque chose qui est fait ou qui va être fait par les divers SIETOM pour remonter l'information au niveau régional ? »

Monsieur le Président répond que nous sommes toujours en discussion avec les autorités régionales ou même nationales mais il y a des choses que nous ne maîtrisons pas, comme le suremballage. On le subit et on essaye de le gérer au mieux au travers d'une collecte sélective de qualité, malheureusement c'est tout ce que nous pouvons faire mais bien sûr dans les échanges que nous avons avec les autorités, on le met en avant.

Monsieur Gautier répond à son tour pour expliquer qu'il y a une commission, un lieu d'échanges autour du programme de prévention des déchets ménagers et assimilés qui existe sur notre syndicat et qui a un plan d'action avec un certain nombre d'actions mises en œuvre au niveau local. Des échanges se font aussi dans le cadre régional avec pour vocation de réduire les déchets. « Et comme ce qui a été à dit et redit, c'est

l'avenir et c'est ce qu'il faut se mettre dans l'esprit, d'une part parce que d'un point de vue environnemental c'est quelque chose de fondamental et d'autre part sur les équilibres entre les syndicats c'est la première des choses à viser ». Il ajoute que « étant donnés les résultats qui ont été présentés dans le rapport d'orientation budgétaire et si vous lisez la presse et regardez la situation des autres syndicats, ne serait-ce qu'en Seine-et-Marne, vous verrez que la TEOM augmente de façon vertigineuse dans beaucoup de syndicats et si elle n'augmente pas ici c'est parce qu'on a réduit fortement les déchets. Si on ne continue pas comme ça, on sera rattrapé notamment par la fiscalité puisque la fiscalité a ce sens là aujourd'hui et donne ce sens-là pour l'avenir, de faire en sorte que les syndicats et les collectivités réduisent leurs déchets. De plus la TGAP qui régit nos déchets est en augmentation constante et tant que l'on continuera à mettre nos déchets en enfouissement, notamment de la pelouse, de l'herbe etc... ce sont des sommes qui continueront de croître voire même se démultiplier et ce sera une augmentation exponentielle. Cette augmentation nous conduira forcément dans un équilibre économique qui nécessitera que nous payions beaucoup plus. La réduction des déchets est fondamentale et c'est ce à quoi nous devrions tous, élus, faire écho et faire en sorte que cela soit entendu de manière plus forte non seulement sur notre territoire mais dans chacune des collectivités ». Pour finir, Monsieur Gautier pense que dans le plan de réduction des déchets du SIETOM, il y a une exemplarité des structures publiques et l'on doit être porteurs, moteurs, de la réduction du papier dans nos administrations, du tri dans nos manifestations, dans nos cantines etc. c'est quelque chose qui doit nous mobiliser en tant qu'élus du syndicat.

Monsieur le Président remercie M. Gautier pour son propos sur la réduction des déchets. Il revient sur la diminution du tonnage de déchets présentée peu avant « mais il y a encore beaucoup de tonte de jardin, de déchets verts... cette question bien que dérangeante il faut se la poser et il faudra y arriver ».

Délibération N° 128/03-2024 :

Vu le Rapport sur les Orientations Budgétaires,

Entendu l'exposé,

Considérant que la commission Finances, réunie le 8 février 2024, a approuvé le ROB,

*Le Comité Syndical **PREND ACTE** du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2024 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire (en annexe).*

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

2. Affaires générales

2.1 Information sur le projet de déchetterie et recyclerie :

- Validation AVP le 05 mars
- Calage avec travaux CAPVM
- Obligation de défrichage en septembre ou octobre
- Décalage projet : déchetterie en mars/avril 2025 et recyclerie en septembre 2025
- Coût estimatif : entre 4,5 et 4,9 M€ HT (hors Maîtrise d'œuvre).

Monsieur Oumari souhaite être mis au courant de la gestion des eaux de pluie de la parcelle en raison de l'obligation du SAGE de récupérer les pluies ordinaires.

Monsieur Rodriguez répond que nous avons les résultats du sol, à savoir que l'infiltration de la parcelle est très difficile sur le secteur ce qui va poser des problèmes, des surcoûts de construction et en ce qui concerne la parcelle cela va être très difficile.

Monsieur Oumari ajoute qu'il faut aussi prévoir même pour les autres pluies, les ruissellements, les eaux des canalisations, des retenues.

Madame la directrice prend la parole pour préciser que compte tenu du fait qu'il s'agit d'un site soumis à Installation Classée Pour l'Environnement (ICPE), les contraintes liées aux eaux sont plus importantes que celles édictées par SAGE. Sont donc prévus des bassins de rétention, d'infiltration et sur le site de la déchetterie-même il y aura une capacité de rétention qui permettra en plus de récupérer toutes les eaux en cas d'incendie pour les besoins des pompiers.

2.2 Information sur le rachat du retourneur

- Pas d'acheteur car machine faite « sur mesure »
- Proposition de rachat au prix du gardiennage depuis 2022 (40 000 €)
- Coût du transport pour rapatriement = au moins 20 000 €
- Revente pour ferraille = 10 000 €

La proposition d'Eggersmann de rachat au pris du gardiennage est la solution la plus intéressante pour le syndicat.

Pour rappel la difficulté de la réutilisation de ce matériel a été prise considérée dans le calcul de l'indemnité assurantielle.

La contractualisation de cette vente sera proposée au Comité à la prochaine réunion.

3. Point Communication

Point Communication

Mobilités internes 2024

<p>Morgan Nourry Chargée d'accueil Pôle Communication</p>  <p>✓ Responsable Adjointe Service Collecte Pôle Technique</p>	<p>Mike Maupoux Communicant de proximité Pôle Communication</p>  <p>✓ Chargé d'accueil Pôle Communication</p>	<p>Steven Van de Koeving Agent de déchetterie Pôle Technique</p>  <p>✓ Communicant de proximité Pôle Communication</p>
---	--	---



Point communication

Enquête et dotation en bacs d'ordures ménagères



Phase 1 : Finalisation

Habitats individuels

- Finalisation à plus de 92 %

Habitats collectifs :

- Vérification des enquêtes faites par SCHAFFER
- Préparation des étiquettes pour les bacs avant livraison

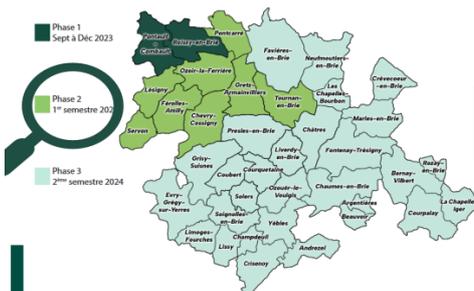
Professionnels :

- Vérification des litrages de bacs (OM+CS) avant livraison
- Début des livraisons



Point communication

Enquête et dotation en bacs d'ordures ménagères



Phase 2 : Déploiement

Distribution communication :

Pontcarré Boîtage terminé
Boîtage date livraison semaine prochaine

Servon → Boîtage terminé
Chevry-Cossigny

Ozoir-la-Ferrière Boîtage finalisé lundi 4/03
Gretz-Armainvilliers Boîtage finalisé le 6/03

Tournan-en-Brie → Boîtage à faire
Lésigny
Féroilles-Atilly



Point communication

Enquête et dotation en bacs d'ordures ménagères

Evolution des réponses à l'enquête le 4 mars

Communes	Adresses livrables HI	% Réponse enquête
Pontcarré	717	57 %
Ozoir-la-Ferrière	5 773	35 %
Servon	1 246	39 %
Chevry-Cossigny	1 329	43 %
Gretz-Armainvilliers	2 159	12 %
Tournan-en-Brie	2 264	12 %
Lésigny	2 578	12 %
Férolles-Attilly	438	13 %

SIETOM77
Édifier, améliorer, recycler

Type de logement

Continuer

Déterminez le début de votre adresse et cliquez dans la liste proposée

Demander l'envoi de l'adresse pour 25 ans de logement

Complément d'adresse (si nécessaire)

Si vous ne trouvez pas votre adresse contactez le 01 24 24 00 00 du lundi au vendredi de 9h à 19h et le samedi de 9h à 12h

SIETOM77

A la remarque de Monsieur Saoût sur les réponses à l'enquête présentées, il est expliqué que plusieurs modes sont employés pour enquêter auprès de la population. Le boîtage : A partir de là les personnes s'inscrivent soit par internet soit par téléphone. Ensuite une deuxième phase qui permet de déclencher les inscriptions est celle du boîtage de la date de livraison. Enfin la troisième phase est celle de la livraison des bacs. Cette dernière phase fait réagir les retardataires.

Il s'agit ici de chiffres temporaires qui vont évoluer.

En ce qui concerne le coût de la prestation d'enquête, Madame la directrice précise à M. Saoût que n'est payée que l'enquête réalisée. Elle rappelle que le coût estimé de 1 M€ de la prestation comprend l'enquête, le boîtage et la distribution des bacs ainsi que la récupération des bacs que les usagers ne souhaitent pas conserver.

De plus, il n'existe pas aujourd'hui d'autre méthode pratique et aucun syndicat, aucune collectivité quel que soit sa taille, ne gère cette enquête en interne parce que cette étude est le lien entre la réalité de la composition du foyer et le volume du bac est particulièrement importante et nécessaire à la gestion des déchets et sa réduction.

Monsieur le Président ajoute qu'il faut comprendre qu'à un moment donné la collecte se fera avec des bacs pucés, la taxe se fera au poids ou à la levée et celui qui n'a pas de bac ne sera pas collecté.

Monsieur Benoit intervient pour expliquer que l'enquête permet également de doter les foyers en bac de collecte sélective. Comme évoqué, l'évolution des consignes de tri nécessite d'adapter les bacs de collecte sélective, et cette enquête le permettra aussi.

Cette enquête n'est pas inutile et demande du savoir faire et des moyens comme un standard pour répondre aux habitants qui ne sont pas équipés en informatique.

A la question de Monsieur Vordonis sur les bacs d'ordures ménagères pour les collectifs, il est répondu que ces conteneurs seront adaptés en fonction de l'habitat. Le contact est pris avec le syndic, le bailleur ou son gestionnaire et des calculs sont effectués pour adapter la dotation en bacs d'ordures ménagères du collectif comme il est déjà pratiqué aujourd'hui pour les bacs de collecte sélective.

Pour compléter la réponse à la question, il est rappelé qu'aujourd'hui le sujet porte sur la dotation en bacs d'ordures ménagères sur l'ensemble du territoire et non la taxe incitative pour laquelle rien n'est décidé.

Si les bacs sont équipés de puce c'est pour anticiper la mise en place de la taxe incitative qui pourra être soit décidée par les élus soit imposée par la réglementation. Mieux vaut avoir prééquipé les bacs maintenant que d'avoir à repayer une prestation quelques années plus tard.

Point communication



Compostage Bilan 2023

	2020	2021	2022	2023
Nombre de composteurs distribués (1ere dotation)	345	580	956	1 384
Total de maisons équipées depuis 2009	5 199	5 779	6 735	8 119
% de maisons équipées depuis 2009	12,45%	14,06%	16,31%	19,55%

45 % des dotations

300 % des dotations entre 2020 et 2023



Point communication

Début 2024 : Difficultés d'approvisionnement partagées

Début février



Début mars



Début mars



Début mars



Point communication

Compostage 1^{er} trimestre 2024 au SIETOM :

	Janvier	Février	Mars
Nombre de sessions SIETOM	2	2	4
Nombre de sessions communales	1 Pontault-Combault	1 Ozoir-la-Ferrière	1 Chevry-Cossigny

▪ De janvier à fin mars 400 inscriptions au total (236 dotations au 1^{er} trim. 2023)

▪ **Avril : stocks à reconstituer suite à la pénurie nationale**

→ 2 réunions au SIETOM avec le reste des stocks

→ Livraison en avril des composteurs en plastique

▪ **A partir du mois de mai, organisation des opérations communales :**

Ozouër-le-Voulgis / Bernay-Vilbert / Pontault-Combault / Solers / Ozoir-la-Ferrière / Gretz-Armainvilliers

SIETOM77

Point communication

Tri à la source des biodéchets

Bilan foyers test HABITAT INDIVIDUEL

→ Évaluation de la quantité de biodéchets détournés des ordures ménagères

Végétaux



Restes alimentaires



	Décembre	Janvier	Février	Total
Valorisation déchets (Kg)	509	548	408	1 465
Nombre foyers participants	60	68	62	
Moyenne Kg/foyer	8,5	8	6,5	



SIETOM77

Point communication

Tri à la source des biodéchets

Bilan foyers test HABITAT COLLECTIF

→ Évaluation de la quantité de biodéchets détournés des ordures ménagères



Végétaux



Restes alimentaires

	Décembre	Janvier	Février	Total
Valorisation déchets (Kg)	56	59	78	193
Nombre foyers participants	12	11	13	
Moyenne Kg/foyer	5	5	6	



SIETOM77

Point communication

Tri à la source des biodéchets

Points d'Apport Volontaire



Restes alimentaires



	Tonnage collecté (kg)
Coubert	42
Fontenay-Trésigny	33
Rozay-en-Brie	268
Tournan-en-Brie	321
Pontault-Combault	53
Total	717



3 Points installés prochainement à :
Chevy-Cossigny, Solers et Pontault-Combault

SIETOM77

Point communication

Les végétaux du jardin



→ Reprise de la collecte temporaire des végétaux le 11 mars

- Calendrier 2024 en ligne sur www.sietom77.com
- Flyer sur www.sietom77.com aux rubriques Actualités et Prévention/Végétaux

COLLECTE TEMPORAIRE VÉGÉTAUX

DU 11 MARS
AU
15 NOV 2024

Les végétaux concernés :

- Tontes de gazon et d'herbe
- Feuilles
- Petites tailles de haies et d'arbustes
- Divers végétaux provenant de l'entretien des jardins (fleurs, fanes, racines...)
- Fruits ou légumes, non transformés, issus des potagers et des vergers

Ne seront pas acceptés :

- les branchages et les souches, les sapins de Noël, copeaux et autres déchets de bois traités ou non, les enduits ménagers, les bâches plastiques, pots, le grillage lié au jardinage et à l'entretien des espaces verts, les déjections et le fumier, la terre ou les gravats, les déchets fermentescibles notamment les épilures de fruits et légumes et les restes de repas.
- les végétaux présentés dans des sacs de jardin ou poubelle ronde

Les quantités et les conditions de leur collecte :



OU



5 sacs de 100 litres
SAC KRAFT UNIQUEMENT

Conseil : fermer le haut des sacs en enroulant les bords et mettre à l'abri jusqu'au jour de la collecte

En vrac, dans un bac normé (NF EN 840-1) qui permet l'accroche au lève-conteneur de la benne de collecte

(pas d'utilisation du bac jaune exclusivement réservé aux emballages)

SIETOM77

Prochaine réunion du Comité le lundi 18 mars à 18h00.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 19 h 25.